



Règlement graphique

Grand territoire



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2017
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Atelier-2
architectes - urbanistes

Plan 4.2.1

Fond : cadastre DGFIP mise à jour 2017
Périmètres des captages d'eau potable : ARS Auvergne-Rhône Alpes - Juin 2018

1/8 000e

Légende

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du centre-bourg
- Uab : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux
- Uaa1 : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux de Montgoutoux, de La Roche, du Voley, du Chagnier et du Charpieux disposant d'une qualité architecturale et urbaine qu'il convient de préserver
- Ub : Secteur de forte densité en périphérie du centre-bourg, regroupant habitat, commerces, services et équipements urbains
- Ubb1 : Secteur correspondant au lotissement particulier du Poutaz
- Uc : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre-bourg ou en extension du tissu urbain traditionnel des hameaux
- Ucl1 : Secteur d'extension urbaine de Sallies
- Ue : Secteur accueillant des équipements (écoles, pôle enfance, maison médicalisée,...)
- Ui : Secteur accueillant des activités économiques artisanales et industrielles. Sont concernés les secteurs de Plan et Moulin et de l'entrée de ville Sud
- Uic : Secteur correspondant aux activités économiques et commerciales des Cotes
- AUb : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité soutenue
- AUc : Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation de densité moyenne
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
- Ap : Secteur agricole à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Asm : Secteur agricole correspondant aussi au domaine de ski et d'activités de montagne du Barioz
- Aj : Secteur accueillant des jardins familiaux
- N : Secteur naturel et forestier à protéger
- Np : Secteur naturel et forestier à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Nsm : Secteur naturel et forestier du domaine de ski et d'activités de montagne du Barioz
- Nf : Secteur correspondant au bassin du Flumet
- Ni : Secteur correspondant aux activités de loisirs de plein air implantées sur les abords du bassin du Flumet, au parc Mon Exil et à Champ Sappéy
- Nb : Secteur correspondant à des groupes de constructions isolées existantes au Barbaz
- Nd : Secteur correspondant à la déchèterie
- Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide protégée au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Pelouse sèche protégée au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Ripisylvie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Tourbière protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé repéré au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Ensemble bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale délimité au titre de l'article R151-38 3° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement Réserve identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur constructible soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Secteur inconstructible sauf exception soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Périmètre de Protection Immédiate des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Rapprochée des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Eloignée des captages d'eau potable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Construction patrimoniale soumise à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement piéton à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti non cadastré
- Bâtiment d'élevage
- Parcelle
- Linéaire divers
- Hydrographie indicative

Liste des emplacements réservés :

Index	Designation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m²
1	Amenagement et sécurisation de la circulation à Sallies-le-Bas (création d'un abri bus et aménagement routier)	Commune	853
2	Mise en valeur de la Tour Aquin	Commune	3 161
3	Amenagement de l'aire de loisirs	Commune	28 407
4	Accès agricole à Sallies	Commune	1 378
5	Voie d'accès au Mollard	Commune	186
6	Voie d'accès à Gorge Granat	Commune	2 561
7	Amenagement d'un parking au Freyieux	Commune	259
8	Voie d'accès au réservoir de la Roche	Commune	189
9	Captage de Vargnes	Commune	1 516
10	Captage de L'adret et Barlet	Commune	3 519
11	Captage au Tuf	Commune	2 492
12	Captage du Coudral	Commune	2 231
13	Captage de Bourne	Commune	719
14	Chargeoir à bois Route de Grenoble	Commune	4 107
15	Chargeoir à bois de Montgoutoux	Commune	1 665
16	Chargeoir à bois de l'adret de Barlet	Commune	5 757
17	Chargeoir à bois du col de Cochette	Commune	1 919
18	Chargeoir à bois de l'Echal Sud	Commune	2 840
19	Chargeoir à bois de l'Echal Nord	Commune	1 359
20	Chargeoir à bois au Rapin	Commune	3 843
21	Chargeoir à bois au Chaboud	Commune	948
22	Chargeoir à bois du Millard	Commune	3 708
23	Chargeoir à bois de Montrenard	Commune	117

Liste des constructions patrimoniales protégées au titre de l'article L151-19

1	Tour Aquin
2	Four à griller
3	Porte du Pape
4	Bâti Montgoutoux
5	Bâti Montgoutoux
6	Bâti Montgoutoux
7	Bâti Montgoutoux
8	Bâti Montgoutoux
9	Bâti Montgoutoux
10	Bâti Montgoutoux
11	Bâti Montgoutoux
12	Bâti Montgoutoux
13	Bâti Montgoutoux
14	Fontaine
15	Fontaine
16	Lavoir
17	Croix du Mollard
18	Fontaine
19	Fontaine
20	Lavoir
21	Lavoir
22	Lavoir
23	Lavoir
24	Lavoir
25	Lavoir
26	Fontaine
27	Lavoir
28	Croix
29	Lavoir
30	Lavoir
31	Lavoir
32	Lavoir
33	Lavoir
34	Moulin
35	Moulin à huile de Sallies
36	Croix
37	Croix de Saint Genis
38	Lavoir
39	Croix
40	Croix de Côté du Poutaz
41	Table d'orientation n°1
42	Table d'orientation n°2
43	Four à griller de Combe Bachet
44	Croix du Reculet
45	Four à griller croix de Reculet
46	Cabane à mineurs
47	Entrée de galerie de Colombet
48	Croix de fléchette
49	Entrée de mine
50	Cité Vaugrain
51	Vestige de la ferme Vaugrain
52	Ancienne chapelle Marie Thérèse
53	Poudrière
54	Plan incliné de Champ Sappéy
55	Volée de stockage et de tri du minerais
56	Volée
57	Port du Catus
58	Port du Tacot
59	Rafour
60	Rafour
61	Rafour
62	Rafour
63	Rafour
64	Cabane à mineurs
65	Ancienne mulâtère
66	Rafour
67	Cabane à mineur
68	Maison du Chaboud
69	Table d'orientation
70	Fontaine
71	Calvaire
72	Lavoir

